

PARIS NUIT

*Agence COM'DES ETOILES
Organisateur des Trophées de la Nuit
Editeur du magazine Paris Nuit*

POURQUOI IL FAUT REOUVRIR LES DISCOTHEQUES !

En quelques jours, on a pu mieux mesurer les contradictions du gouvernement concernant l'univers de la fête en France. Les centaines de milliers de personnes agglutinés dans les rues, mais aussi dans les bars et salles privées, pour célébrer la Fête de la Musique ne font que mieux comprendre l'urgence de redonner aux professionnels le juste encadrement d'un loisir amplement plébiscité par les Français.

Le principe de précaution, à présent gravé dans le marbre constitutionnel, serait-il – partiellement ou totalement – responsable de la discrimination qui frappe aujourd'hui les discothèques ? Les membres du Conseil de défense et de sécurité nationale qui viennent de différer l'ouverture de ces dernières, "le cas échéant", en septembre prochain, poseraient-ils leur statut pénal comme critère essentiel motivant leurs décisions ?

En effet, comment mieux interpréter cette décision, qui révolte avec juste raison les professionnels de la nuit, que par une assez astucieuse façon d'afficher officiellement la prudence en l'illustrant par l'interdiction d'accès aux plus emblématiques lieux de fête et de rencontre.

Ne le cachons pas. Sur le fond comme sur la forme, cette décision est totalement injuste et incompréhensible. Dès le 1^{er} juillet, les salles de spectacles pourront rouvrir, avant les hippodromes, les stades de 5000 personnes et les salles de spectacles. Alors, pourquoi pas les discothèques ?

Surtout que les professionnels de la nuit, directement concernés, ont établi un protocole d'une irréprochable rigueur : réduction de 50 % leur capacité d'accueil des établissements, prise de la température de chaque client à l'entrée, respect de la distanciation, respect des gestes barrières. Certains souhaitent même exiger que leurs clients disposent tous de l'application StopCovid, afin de proposer un service « après danse » simple, efficace.

Des clubs à capacité réduite

Par ailleurs, pourquoi ces lieux de loisirs seraient-ils plus susceptibles que d'autres – tels les cinémas ou les salles de spectacle – de faire naître de dangereux clusters et d'amorcer une éventuelle deuxième vague de contamination ? Sur ce point, l'exemple de la Corée du Sud semble avoir marqué les esprits et guidé la décision du Gouvernement et de ses conseillers sans que, visiblement, aucun d'entre eux ne se soit soucié de nos spécificités nationales. Savent-ils, par

exemple, que sur les quelque 1 500 clubs français actuellement en activité, 900 ne peuvent accueillir plus de 200 personnes ? Ces jauges, nettement inférieures à celles de centaines de salles de spectacles, n'ont, par ailleurs aucune commune mesure avec celles des discothèques coréennes qui accueillent généralement plus de 1 500 personnes ? En France, seuls 40 clubs atteignent cette capacité...

Dans cette affaire de santé publique, que chacun comprend bien évidemment, ne serait-il pas plus judicieux de faire confiance à cette profession qui gère la nuit depuis des lustres, en assumant une part de responsabilité au-delà de tout éloge ? La sécurité est son quotidien, le bien-être de ses clients, sa vocation première. Alors, pourquoi ne pas lui faire confiance ? Pourquoi la pousser aussi cruellement au désespoir et, malheureusement pour beaucoup d'établissements, à la fermeture définitive, avant la fin de cette année ?

L'injustice sanitaire fait le lit de l'injustice économique pour ce secteur qui emploie 45 000 personnes pour un chiffre d'affaires voisin de deux milliards d'euros.

Un espace contrôlé de liberté

N'oublions pas non plus la dimension sociale des discothèques. Pour beaucoup de jeunes, elles constituent un espace de liberté, un défouloir. C'est un exutoire pour de nombreux Françaises et de nombreux Français ; un moyen de combattre la solitude ou la dépression. Les acteurs de la nuit passent tant de temps à écouter et à accompagner. Ils connaissent le mal-être. Par de nombreux aspects, ils en sont le meilleur antidote. Naturellement, chacun est conscient que ce n'est pas en ouvrant éventuellement les discothèques le 1^{er} juillet que tous leurs problèmes seraient résolus. Il y a des raisons pour lesquelles leur nombre se réduit comme peau de chagrin. Néanmoins, cette reprise serait pour elles on ne peut plus salvatrice. Dans un autre temps, il faudra également réfléchir aux distorsions de concurrence dans ce secteur, notamment avec la prolifération totalement illicite, mais surtout très dangereuses, des fêtes privées. Sur ce sujet en particulier, le Gouvernement devrait faire preuve de courage et intervenir sans attendre.

Ouvrons avant qu'il ne soit trop tard

Les médias se font périodiquement l'écho de ces nombreuses soirées, organisées sans aucun dispositif de sécurité, sans la moindre déclaration fiscale, dans de magnifiques appartements ou de somptueuses propriétés, louées pour l'occasion, pouvant accueillir 300 personnes et plus. C'est inadmissible !

Ouvrons donc les discothèques avant que les fêtes privées, celles qui bravent tous les interdits, ne se propagent partout en France. Ouvrons les discothèques pour éviter aux forces de l'ordre d'intervenir afin de disperser des jeunes qui ne manifestent que leur envie de s'amuser. Ouvrons les discothèques pour éviter les troubles de voisinage dus aux fêtes improvisées avec le risque un jour d'un comportement de réaction fatal. Ouvrons les discothèques pour maîtriser cette demande de nuit. Cette demande de vie.

Ouvrons les discothèques pour s'appuyer sur des professionnels responsables, identifiés, et reconnus. Ouvrons les discothèques car pendant 55 jours du temps a été redonné à la vie et à

présent il faut redonner de la vie au temps ! Ouvrons enfin pour éviter le drame inéluctable d'un des acteurs de la nuit.

Il est irresponsable de laisser faire l'irrégularité et d'interdire la régularité.

Mesdames et Messieurs du Gouvernement, Mesdames et Messieurs du Conseil de défense et de sécurité nationale, ne vous trompez pas de cible... Ouvrez les discothèques avant qu'il ne soit trop tard !

Alexandre HABIBI
Directeur du Groupe Paris Nuit

Députés cosignataires :

Christophe BLANCHET, *Député du Calvados*

Sereine MAUBORGNE, *Députée du Var*

Monica MICHEL, *Députée des Bouches-du-Rhône*

Frédérique LARDET, *Députée de Haute-Savoie*

Benoit POTTERIE, *Député du Pas-de-Calais*

François DE RUGY, *Député de Loire Atlantique*

Xavier BATUT, *Député de Seine-Maritime*

Florence MORLIGHEM, *Députée du Nord*

Alice THOUROT, *Députée de la Drôme*

Ludovic MENDES, *Député de la Moselle*

Jean-Michel MIS, *Député de la Loire*

François CORMIER-BOULIGEON, *Député du Cher*

Sylvain MAILLARD, *DEPUTE DE PARIS*

Jean-Marie FIEVET, *Député des Deux-Sèvres*

François JOLIVET, *Député de l'Indre*

Hugues RENSON, *Député de Paris*

Patrick VIGNAL, *Député de l'Hérault*

Pascale FONTENEL-PERSONNE, *Députée de la Sarthe*

Daniëlle BRULEBOIS, *Députée du Jura*

Pierre VENTEAU, *Député de la Haute-Vienne*

Stéphanie RIST, *Députée du Loiret*

Alain PEREA, *Député de l'Aude*

Nicole LE PEIH, *Députée du Morbihan*

Stéphane BUCHOU, *Député de la Vendée*

Jean-Bernard SEMPASTOUS *Député de Hautes-Pyrénées*

Bertrand SORRE, *Député de la Manche*

Rodrigue KOKOUENDO, *Député de Seine et Marne*

Daniële HERIN, *Députée de l'Aude*

Fabienne COLBOC, *Députée d'Indre-et-Loire*

Lionel GAUSSE, *Député des Landes*

Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, *Députée du Pas-de-Calais*

Carole BUREAU-BONNARD, *Députée de l'Oise*

Jean-Pierre PONT, *Député du Pas-de-Calais*

Richard RAMOS, *Député du Loiret*

Christophe EUZET, *Député de l'Hérault*
Yannick KERLOGOT, *Député des Côtes-d'Armor*
Alexandre FRESCHI, *Député du Lot-et-Garonne*
Nathalie SARLES, *Députée de la Loire*
Aude BONO-VANDORME, *Députée de l'Aisne*
Caroline JANVIER, *Députée du Loiret*
Eric POUILLIAT, *Député de la Gironde*
Aina KURIC, *Députée de la Marne*
Grégory BESSON-MOREAU, *Député de l'Aube*
Bruno BONNELL, *Député du Rhône*
Olivier DAMAISIN, *Député du Lot-et-Garonne*
Damien PICHEREAU, *Député de la Sarthe*
Philippe CHALUMEAU, *Député de l'Indre*
Guy BRICOUT, *Député du Nord*
Olga GIVERNET, *Députée de l'Ain*
Michel FANGET, *Député du Puy-de-Dôme*
Paul MOLAC, *Député du Morbihan*
Sébastien CAZENOVE, *Député des Pyrénées-Orientales*
Louis Aliot, *Député des Pyrénées-Orientales*
Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, *Députée de l'Eure*
Didier QUENTIN, *Député de la Charente-Maritime*
Guillaume KASBARIAN, *Député d'Eure-et-Loir*
Brigitte LISO, *Députée du Nord*
Christian HUTIN, *Député du Nord*
Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL,
Députée des Alpes-de-Haute-Provence

Jean-Claude LECLABART, *Député de la Somme*
Didier MARTIN, *Député de Côte-d'Or*
Stéphane MAZARS, *Député de l'Aveyron*
Sandrine LE FEUR, *Députée du Finistère*
Yannick HAURY, *Député de Loire-Atlantique*
Pascal BOIS, *Député de l'Oise*
Rémy REBEYROTTE, *Député de Saône-et-Loire*
Christophe NAEGELEN, *Député des Vosges*
Stéphanie KERBARH, *Députée de Seine-Maritime*
Philippe FOLLIOT, *Député du Tarn*
Blandine BROCARD, *Députée du Rhône*
Marie-Christine VERDIER-JOUGLAS, *Députée du Tarn*
Lise MAGNIER, *Député de la Marne*
Stéphane TRAVERT, *Député de la Manche*
Olivier FALORNI, *Député de la Charente-Maritime*
Sandra MARSAUD, *Députée de la Charente*
Aurélien TACHE, *Député du Val d'Oise*
Charlotte PARMENTIER - LECOCQ, *Députée du Nord*
Cédric ROUSSEL, *Député des Alpes-Maritimes*
Julien BOROWCZYK, *Député de la Loire*
Michel LAUZZANA, *Député du Lot-et-Garonne*
David LORION, *Député de la Réunion*
Joël GIRAUD, *Député des Hautes-Alpes*
Valérie PETIT, *Députée du Nord*
Christine CLOAREC-LE NABOUR
Députée d'Ille-et-Vilaine